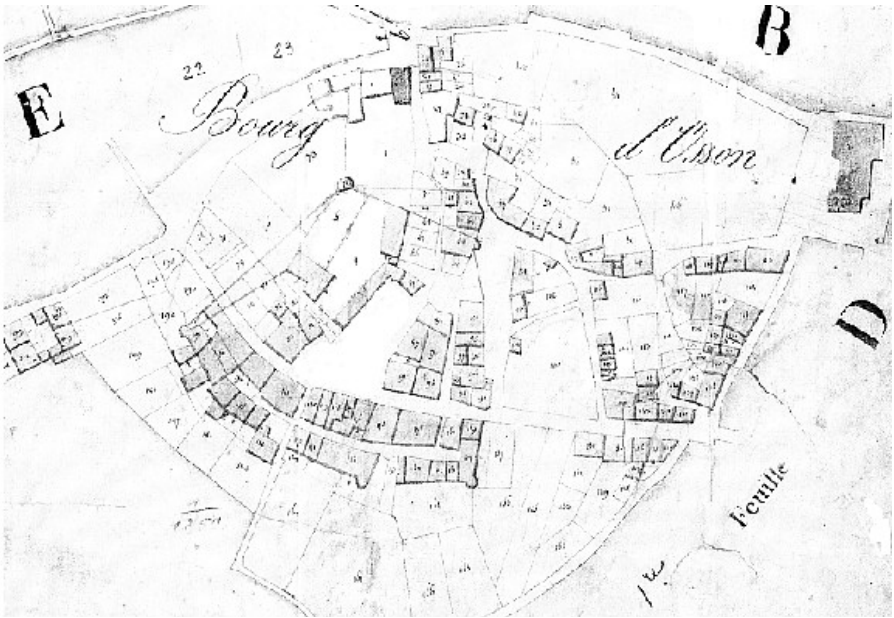


Les carnets



d'Usson

N°1

**Histoire et Patrimoine
Association Trait d'Union**

Sommaire

Les années 1800...à la Breure d'Usson-en-Forez

La croix de Grange-Neuve à Usson-en-Forez

Recette de l'Elixir de longue vie

La chapelle de Lissac

LES ANNEES 1800 ... A LA BREURE D'USSON-EN-FOREZ

Le hameau de la Breure, en cette époque, ne comportait pas encore d'école. Les maisons Dupin/Stiévenard, Gonnet/ Chataing, Parat/Gallon, Libercier J.B./Faveyrial, Gallon M.- villa et bâtiments agricoles, Rival P./Courtinel N., Gallon P., G.A.E.C. de l'Ance :Gallon frères/Drevet-Boulangier, Charet P., Rival M., Robert J.B., Théoleyre C. n'existaient pas.

De plus, le secteur qui s'étend à l'est de la chapelle, délimité sur le plan par deux chemins, ne portait aucune construction. Hormis quelques jardins, il était qualifié de « chenevier » . Exposé au soleil levant, abrité des vents froids, le terrain, de bonne qualité, se prêtait parfaitement à la culture du chanvre qui tenait une place très importante dans l'économie de l'époque. Ce terroir était divisé en nombreuses petites parcelles. Situé à proximité immédiate des maisons, il était convoité par tous les habitants du hameau qui tenaient essentiellement à y posséder et exploiter un lopin en s'y livrant à la culture du chanvre aujourd'hui bien oubliée.

Cette plante ne croissait en effet que sur les meilleures terres, plutôt légères et suffisamment humides, abondamment fumées et soigneusement ameublées. La graine était semée à la volée, au printemps. Après une venue rapide, la plante, qui pouvait atteindre plus de deux mètres de hauteur, se récoltait dans le courant de l'été .

Elle se présentait sous la forme d'une tige ligneuse, rigide, d'une vingtaine de millimètres de diamètre. Une partie de la graine récoltée était réservée comme semence pour l'année suivante. Le surplus fournissait l'huile d'éclairage utilisée dans les lumignons domestiques, appelés « tshales » en patois. Avec l'écorce du bas des tiges, on confectionnait de petites bûchettes de quelques centimètres de long dont une extrémité était trempée dans du soufre fondu et on obtenait ainsi des allumettes. Les tiges, groupées en javelles ou gerbes, étaient mises à rouir pendant une semaine ou deux dans l'eau : le ruisselet qui vagabonde à quelques mètres, au bas du vallon, semblait tout indiqué pour les recevoir. Mais il est probable que les lavoirs du Coussa, de la Pireire et du Couhert furent aussi utilisés à cette fin. Une fois rouies, les tiges étaient lavées et étalées sur le sol pour blanchir à la rosée. Mises ensuite à sécher en plein air, puis transportées au moulin pour être foulées et écrasées sous une meule tronconique en granite à grain fin –appelée maille – elles étaient finalement rangées en attendant les journées d'hiver où femmes et enfants les « teillaient » et en extrayaient la filasse qu'ensuite on peignait, filait et teignait.

Les moulins à chanvre étaient nombreux dans le secteur : citons le Bandier, Sermoulis, Couhande, le Pont de la Pierre à Viverols, le Moulin des Comtes ...

La toile de chanvre servait à confectionner chemises, pantalons, draps, linceuls, cordes et cordages particulièrement utilisés dans les Mines et la Marine. La toile de pays valait jusqu'à 2 francs le mètre alors que celle importée coûtait entre 4 et 8 francs le mètre. Aussi cette culture fut vivement encouragée par les Intendants de la Province d'Auvergne dès le Moyen-Age et le chanvre local était qualifié de bonne qualité.

On doit aussi savoir qu'après une longue éclipse, cette culture, jadis traditionnelle, connaît un renouveau non négligeable. En effet, cette plante est transformée en pâte à papier et sert également à confectionner des panneaux isolants écologiques très recherchés dans

la construction moderne. Les grands producteurs mondiaux sont la Chine, l'Inde et la Roumanie. Il est évident que les modes de culture de ces pays n'ont rien de commun avec ceux mis en œuvre par nos ancêtres sur des parcelles de quelques mètres carrés.

Lorsque cette culture tomba en désuétude, des constructions nouvelles s'implantèrent sur les cheneviers de la Breure, constructions ayant noms Gallon Marie (peut-être en 1849), Gallon Maurice, Faveyrial Andrée.

Avant d'effectuer un tour des propriétaires du début du XIX^e siècle et de ceux d'aujourd'hui, il faut comprendre que très peu des bâtiments que nous voyons actuellement existaient jadis en l'état : la plupart d'entre eux ont été modifiés, aménagés, déplacés ou démolis puis reconstruits. A quelques exceptions près, il serait très aléatoire d'affirmer que tel ou tel parmi eux a traversé indemne les deux derniers siècles. Un exemple probant : combien de fours à pain d'antan subsistent de nos jours dans le hameau ? Les derniers ont fonctionné jusqu'après la guerre de 1939. Devenus inutiles, parfois gênants, ils ont été détruits, même si on peut le regretter ... D'équipement vital, indispensable à l'existence, à la survie parfois de nos ancêtres, le four à pain familial est devenu aujourd'hui un objet obsolète, désuet, susceptible de n'intéresser que les historiens et la muséologie, après avoir matérialisé, dans les temps anciens, le besoin d'émancipation du peuple vis à vis de l'autorité seigneuriale qui obligeait ses sujets à cuire, dans le four banal, contre redevance, leur pain.

Il faut se souvenir qu'avant la Révolution de 1789, la Breure se trouvait en Auvergne, dépendait de l'Intendant de cette province et de l'élection d'Issoire comme la moitié de la paroisse d'Usson et du bourg lui-même. Ainsi la charpente de certaines maisons, telle celle de Mey Antoine –N^o 9 sur le plan-, fut dressée à la mode auvergnate, sans chevrons, avec des planches débitées par des scieurs de long, fixées dans le sens la pente du toit, souvent chevillées et non clouées, en guise de voliges.

D'autre part, s'agissant de l'impôt sur le sel appelé « gabelle », l'Auvergne était un pays « rédimé », sans grenier à sel, alors que le Forez se trouvait pays de petite gabelle : conséquence, lorsque les habitants de la Breure payaient le sel 2 sous la livre, ce dernier coûtait de 6 à 8 sous à ceux du côté Forez. La contrebande du sel entre Forez et Auvergne était élevée au rang d'institution et les gabelous s'en donnaient à cœur joie en verbalisant les pauvres Ussonnais foréziens qui allaient acheter leur sel à Viverols au lieu de s'approvisionner légalement au grenier à sel de Saint-Bonnet-le-Château.

De même, le Forez était soumis au droit écrit, de tradition romaine, où, par exemple, le père de famille désignait librement son héritier, alors que l'Auvergne connaissait le droit coutumier. Ainsi, deux sœurs, mariées l'une à Epinasse –Forez- et l'autre à la Breure-Auvergne- ne relevaient pas du même régime matrimonial : leurs droits d'épouses étaient différents, tout comme ceux de leurs enfants.

En 1824, la Breure comptait au moins cinq scieurs de long : Baroux Jacques, Drevet Antoine, Libercier Jean-Baptiste, Morel Jean et Valentin Claude. Le 21 avril 1793, un autre Valentin Claude, scieur de long du hameau également, vendit tous ses biens à François Bachelard, lui-même scieur de long à la Breurette. Avait-il l'intention de quitter définitivement le pays ? On ne peut l'affirmer.

Parmi les maisons du hameau, celle de Claude Charet, N° 6 sur le plan, retenait plus particulièrement l'attention. Située à l'est, sur la bordure extérieure, on l'appelait Château-Gaillard, ce qui constituait une référence. Il ne subsiste plus que la maison d'habitation, d'ailleurs beaucoup plus récente, restée dans la famille Chouvellon/Grandouillet. Il y a une quarantaine d'années, on pouvait encore admirer, à droite de l'entrée, après avoir franchi le portail voûté, un mur impressionnant par l'épaisseur, dont le couronnement servait, paraît-il, de séchoir à grain ou à chanvre. La disposition particulièrement soignée de cette importante construction dotée d'un four à pain, pourrait laisser penser qu'il s'agissait, à l'origine, d'une sorte de maison fortifiée comme il en existait dans certains hameaux.

Le nom que lui attribuait la tradition conforterait cette hypothèse.

Morel Jean était jadis propriétaire de la maison N° 1 qui bien plus tard échut à la famille Garbil, puis ensuite Royer.

Danizet Etienne possédait la maison N°2 et N°3 qui resta dans cette famille jusqu'au décès de Marius, vers 1968, aujourd'hui maison Tronchon.

Le N°5 où nous trouvions Libercier J.B. a cédé la place à un jardin.

Le N°4 appartenait à Rival Vital et fut acquis par la même famille Libercier qui l'agrandit sensiblement.

Le N°7, jadis de Baroux Jacques, scieur de long, et la maison voisine, mitoyenne, N°8, des héritiers de Dupin Dominique, se trouvent aujourd'hui regroupés et appartiennent à Aubert Jean. Ce fut, à la Breure, le berceau de cette famille : mariage de Jean-Claude Aubert, scieur de long du Besset Bas avec Jeanne-Marie Baroux, le 14 septembre 1845

Mey Mathieu, en 1824, était maître du N°9. Mey Antoine, un descendant, l'était aussi en 1974, et Madame Fusil, sa petite-fille, l'est à son tour aujourd'hui.

Les N°10 de Faye Etienne et 11 de Parat Claude, il y a deux siècles, furent regroupés et récemment acquis par Dominique et Isabelle Frécon.

Les N°12 de Perret Michel et 13, 14, 15 de Charet Jean-Pierre ont disparu en tant qu'habitations et ont été remplacés par des bâtiments agricoles.

La maison N°16 de Balet Jean a été démolie il y a quelques années.

Le N°17, du même propriétaire, a été rénové et agrandi : il appartient à Gallon Jean.

Breure

Ld

Chapelle



Le N°18 des demoiselles Tricaud de Viverols, a été profondément remanié. Après avoir appartenu à la famille Guillot Lagnier, il est devenu résidence Pagès. Sur le pré qui lui fait face, de l'autre côté du chemin, et qui appartenait également aux demoiselles Tricaud, a été édifiée la maison Gonnet, aujourd'hui propriété Chataing Libercier. On ignore si ces demoiselles étaient apparentées avec le notaire Tricaud de Viverols, leur contemporain.

Mey Laurent possédait autrefois le N°19 qui, après modifications, échut à Rey Philippe, alors que les N°20 et 21 de Ferry Marguerite, veuve Gonnet, et Ferry Jean lui appartiennent également.

Le N°25, jadis de Chouvelon Claude, acquis par Gallon Marcel, a été racheté très récemment par Folléat Hervé et Devin Séverine. Il est en cours de réhabilitation.

A Rival Barthélemy appartenait le N°24, aujourd'hui disparu, tout comme les N°22 de Genevrier Benoite, veuve Varagnat, 23 et 26 de Drevet Antoine, scieur de long. La construction Dupin Jean, actuellement Stiévenard, s'est élevée sur ces emplacements.

Le N°27, autrefois propriété de Vignal Jeanne, veuve Desolme Antoine, appartient à la famille Saby André. Le bâtiment principal – toiture à quatre pans- n'a pas subi de profondes modifications et porte allègrement ses deux siècles d'existence, sans prendre de rides. L'ancienne propriétaire, fille de Philippe Vignal, du moulin de Vignal sur la commune d'Apinac, fut marraine de la cloche de la chapelle de la Breure sur laquelle son nom est gravé.

Faye J.B. était propriétaire des N°28 et 29 ; le premier fut dévolu à Drevet B., puis Théoleyre Maurice, le second à Roberton Marius, menuisier à Usson et à ses filles : Mesdames Bolénor et Bayet. Cette dernière propriété comportait également un four à pain.

La chapelle du hameau, N°30, avec sa façade en pierres de taille, date de 1815. Propriété des habitants du hameau, elle se situe sur un

terrain vendu par Barou André. A l'origine, simple bâtiment rectangulaire, elle ne présentait pas d'abside. Cette dernière remonte à 1872. Le clocher et la toiture ont été restaurés en 2000. Sur la commune d'Usson, seuls Chambriac, Lissac et la Breure possèdent une chapelle.

La maison Charet /Barjon, aujourd'hui Raclet, s'est édifiée sur un terrain appartenant à Vignal Jeanne, par ailleurs déjà propriétaire dans le hameau ; celle de Collard /Charet, restée dans la famille, a été construite sur un jardin de Gratas André, de Pommiers d'Apinac, gros propriétaire, et un autre jardin de Balet déjà cité. La maison Libercier J.B. /Faveyrial Andrée a pris place sur un terrain appartenant à ce premier propriétaire et sur des jardins acquis de Parat Claude, Balet Jean et Faye Claudine, veuve Dupin ; celle de Parat /Gallon sur des terrains de Charet Jean et Danizet Etienne ; celle de Rival Joannès puis Philippe et présentement Courtinel Nicole, sur une parcelle des demoiselles Tricaud de Viverols ; enfin, la maison Gallon Basile puis René sur des emplacements de Faye J.B. et Balet Jean alors que la famille Franc a transformé l'école, désaffectée en 1973, en un écrin de verdure et de fleurs parfaitement réhabilité. Ces dernières constructions ne figurent pas sur le plan qui date de 1824, car plus récentes.

Un nom de famille du lieu éveille la curiosité : Clauda Briasse et son époux, Pierre de la Faye, vivaient à la Breure en 1684. Ce nom de famille a peut-être été tiré du nom de lieu. Selon Marguerite Gonon, historienne, qui a longuement étudié le patois et les noms de famille foréziens, Briasse proviendrait tout simplement de Bruyère, ancien nom de notre hameau qui, en 1794, An II de la République, comptait 127 habitants et 19 feux suivant le dénombrement de cette année-là, alors que le hameau du Vernet était peuplé de 138 habitants pour 24 feux et se classait le plus important de la commune d'Usson, devant Pontempeyrat côté Forez : 136 habitants et 26 feux et la Breure arrivait seulement au 3^o rang.

Autre motif de curiosité : pour quelle raison les gens des environs appelaient-ils ceux de la Breure les « piqua fios », autrement dit les pique-feu ? La question reste posée.

On peut aussi faire ressortir un événement tragique pour le hameau : le 8 juillet 1753, un dramatique incendie anéantit quatre maisons et les familles sinistrées furent celles de Jean Blanc, Antoine Danizet, Claude Mey et Françoise Coinac. Sans être affirmatif, on peut penser qu'il s'agissait des N°2, 7, 8 et 9 sur le plan où l'on retrouvait, 50 ans plus tard, les noms de Mey et Danizet et où trois des maisons étaient mitoyennes. Par ailleurs, des pierres noircies et brûlées sont encore visibles dans certains murs. Quelle fut l'origine du sinistre ? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est que le 8 juillet, la récolte de foin était avancée, que les granges et hangars devaient être copieusement garnis et de ce fait particulièrement vulnérables. Le feu pouvait donc trouver, en l'occurrence, un élément de choix dans le fourrage, et, combattre le sinistre avec les moyens de l'époque, dans ces conditions, dut se révéler très difficile. Les quatre sinistrés, pratiquement ruinés, en furent réduits à présenter aux autorités d'Auvergne une supplique collective, tendant à obtenir, à titre exceptionnel, la dispense de l'impôt. Le hameau dispose d'une copie de cette lettre dont on ne sait si elle obtint gain de cause.

Il n'est pas inutile d'ajouter que cette époque fut particulièrement défavorisée par les conditions atmosphériques. Voici ce qu'écrivait Alphonse de St Pulgent, membre de la Diana de Montbrison : *« Les blés gelèrent en 1749 à Usson, le jour de l'Ascension, la veille et le lendemain. Le 9 juin suivant, il tomba à Usson beaucoup de neige qui renversa tous les blés, les enterra en partie, et le 28 juin qui suivit, il fit beaucoup de neige et gela très fort. La récolte fut très modique dans toute la montagne. En 1753, 1754 et 1755, la taille, impôt qui pesait essentiellement sur les paysans, fut augmentée de façon considérable. Le mardi 28 juin 1757, la grêle tomba, à 1 heure de l'après midi, pendant demi-heure avec tant d'abondance et accompagnée d'un si grand vent que l'entière récolte des environs d'Usson fut perdue. »*

Ces quelques détails prouvent que les caprices du temps ne datent pas d'hier, même si, actuellement, ils sont, hélas, de plus en plus fréquents.

Voici donc esquissée une vue rétrospective de ce qui reste le plus grand hameau de la commune d'Usson-en-Forez : la Breure, jadis dénommée la Bruyère comme l'attestent certains documents notariés antérieurs à la Révolution française. Si ce modeste travail de recherche satisfait la légitime curiosité de quelques uns des habitants du hameau et soulève un instant le voile derrière lequel s'estompe chaque jour un peu plus le souvenir de nos anciens, il aura pleinement atteint son but.

A La Breure le 1^{er} Août 2005
Robert Jean-Baptiste

Une croix dont on connaît l'origine :

La croix de Grange-Neuve à Usson-en-Forez

Actuellement située sur la place du village de Grange-Neuve, elle a été déplacée il y a quelques années : elle se trouvait en bordure de la route allant à Estivareilles.

Elle porte la date de 1688 et les initiales : A B

Son histoire nous est connue par un acte¹, passé devant Me Delamartine, notaire à Usson, le 1^{er} septembre 1687.

Ce jour-là, le notaire se déplace à Grange-Neuve et une dizaine d'habitants se présentent devant lui : il s'agit d'Antoine Chourand, Barthélemy Monnet, Jean Bergeron, Antoine Roche, Pierre Chastaing, Jean Monnet, Jean Fayole, Antoine Ojard, Pierre Grange et Antoine Grange, tous laboureurs de ce village. Ils viennent passer un accord avec Antoine Boffet et Jean Demore son gendre, aussi laboureurs de Grange-Neuve : ils consentent à ce qu'Antoine Boffet et Jean Demore « *fassent, quand bon leur semblera, bastir et édifierune escurie et grange en hault, au devant de leur maison, scise audit la Grange-Neufve, costé de matin, où autrefois y avoit bastiment qui apartenoit aux auteurs dudit Boffet* »

Ce terrain, de 28 pieds de long sur 18 pieds de large, est bordé, au nord et à l'est, par le communal de Grange-Neuve, au sud et à l'ouest, par la maison d'Antoine Boffet.

Archives départementales de la Loire:1J313

¹ Arch. dep. Loire : 1 J 313

En échange de cette sorte de « permis de construire », Antoine Boffet et son gendre devront faire édifier, à l'endroit du village que les habitants désireront, « *une croix en pierre de taille, avec son siège, et ce, avant qu'ils aient fait mestre le couvert en leur dicte grange, icelle croix semblable à celle du coing du cemetière dudit Usson regardant à soir et bise* ».

Cet acte est passé à Grange-Neuve, en présence de Me Joseph Daurelle Dufraisse, prêtre d'Usson et d'Antoine Demore, laboureur d'Aurelle, paroisse d'Usson.

La croix que nous connaissons sur la place de Grange-Neuve correspond bien à celle-ci : par sa date de 1688, de peu postérieure à celle de l'acte, et par ses initiales : A B qui sont sans doute celles d'Antoine Boffet.

Yvette Debard

Recette de l'Elixir de longue vie

Cette recette a été trouvée dans les papiers du docteur Yerner, médecin suédois, mort à 104 ans d'une chute de cheval. Ce secret était dans sa famille depuis plusieurs siècles. Son aïeul est mort à 130 ans et sa mère à 107 et son père à 112, par l'usage journalier de cet élixir. Ils en prenaient 7 à 8 gouttes, matin et soir, dans le double de vin rouge ou de bouillon.

Composition dudit élixir :

Une once et un gros d'aloès socotrin

Un gros ..édoaire

Un gros gentiane

Un gros de rhubarbe fine

Un gros de safran du Gatinais

Un gros d'agaric blanc

Un gros de thériaque de Venise

Mettez en poudre et passez au tamis de soie les six premières drogues, après quoi, mettez dans une bouteille de gros verre avec la thériaque. Jetez dessus une pinte de bonne eau-de-vie. Bouchez bien cette bouteille d'un parchemin mouillé. Quand il sera sec, piquez-le de plusieurs trous d'épingle, afin que la fermentation ne casse pas la bouteille. Mettez-la à l'ombre pendant 9 jours : ayez soin de bien remuer, matin et soir, en agitant la bouteille.

Le dixième jour, coulez doucement l'infusion, tant qu'elle sortira claire, et bouchez bien avec du linge cette coulature. Puis, mettez sur vos drogues une seconde pinte d'eau-de-vie que vous laisserez encore pendant 9 jours, bien bouchée, comme l'autre. Remuez-la de même.

On coulera de même au dixième jour, et, quand on s'apercevra que la liqueur commence à se brouiller, on la filtrera, à plusieurs reprises s'il le faut, pour l'avoir claire. On aura attention de mettre un linge sur l'entonnoir afin que la liqueur ne s'évapore point.

On mêlera les deux infusions ensemble et on les versera dans des bouteilles que l'on bouchera bien. On pourra s'en servir dès le premier jour.

Indications :

Avec l'usage journalier de ce remède, on vit longtemps, sans avoir besoin de saignée ni d'autres médicaments : il restitue les forces, anime les esprits vitaux, aiguise les sens, ôte le tremblement des nerfs, émousse les douleurs de rhumatismes, amortit les douleurs de la goutte et l'empêche de remonter, nettoie l'estomac de toutes les humeurs, crasses et gluantes, qui causent les indigestions, les aigreurs, les migraines et les vapeurs, tue les vers, guérit toutes les coliques d'estomac et d'entrailles au bout de quelques minutes, rend gai, soulage les hydropiques, guérit les indigestions dans une heure de temps, ôte les maux de cœur, ramollit le tympan aux sourds en en distillant dans l'oreille que l'on bouchera avec du coton, apaise pour quelques temps les douleurs d'une dent creuse en y fourrant du coton imbibé, purifie le sang et le fait circuler, est un contre poison parfait, provoque les mois aux femmes, restitue les couleurs et l'embonpoint, purge imperceptiblement et sans douleur, guérit toutes les fièvres intermittentes de même que les espèces d'hyerapse, il passe pour un excellent stomachique et purge l'intestin des humeurs grossières dont il pourrait être embarrassé, mêlé avec les préparations martiales, il provoque le flux menstruel.

Dose suivant les accidents :

Pour les maux de cœur, une cuillerée à bouche

Pour les indigestions, deux cuillerées dans quatre de thé

Pour l'ivresse, deux cuillerées, tout pur

Pour la rage de goutte, dans l'accès, surtout quand elle remonte, trois cuillerées, tout pur

Pour les coliques d'entrailles et venteuses, deux cuillerées dans quatre d'eau-de-vie

Pour les vers, pendant huit jours, une cuillerée à café dans du vin blanc

Pour la suppression des mois, pendant trois jours consécutifs, une cuillerée à jeun dans trois de vin rouge, et se promener avant le déjeuner

Pour les fièvres intermittentes, une cuillerée avant les frissons, et, si on ne guérit pas au premier accès ou au second, on guérit inmanquablement au troisième

Pour purger en forme, trois cuillerées pour les robustes et deux pour les femmes, tout pur, quatre heures après un léger souper : on dort tranquillement la nuit et il n'opère que le lendemain, sans douleur ni sans précautions que de ne manger rien de cru, ni salade, ni laitage et ne point trop prendre l'air.

Usage journalier qu'on peut en faire :

Il est de sept gouttes pour les femmes et neuf pour les hommes, le tout dans le double de vin rouge, thé ou bouillon, matin et soir. Il fait vivre longtemps sain, gai et leste. Un vieillard décrépît en prend, en outre, une cuillerée tout pur, tous les jours, et il le ranime.

C'est un cordial pour la petite vérole : on en donne une cuillerée à café au malade, pendant neuf jours, dans trois cuillerées de bouillon de mouton, à jeun.

En mettant une pinte d'eau-de-vie sur le marc resté dans la bouteille après que l'élixir a été fait, en laissant infuser pendant un mois et en remuant la bouteille deux fois par jour, il est excellent pour les coliques des chevaux, vaches, ânes, mulets, en leur faisant boire roquille à la fois.

Un verre suffit pour purger les pauvres gens et les tirer de leur langueur.

Cette opération faite une fois sur le marc, on peut le jeter, n'étant plus propre à rien.

Le prix des drogues est de trente-cinq à quarante sous pour deux pintes d'eau-de-vie. La pinte d'eau-de-vie pèse deux livres poids de marc.

Notes :

La thériaque : d'après O. Dubois (La Médecine nouvelle – 1894), c'est une « ancienne et célèbre préparation à laquelle on attribuait une foule de vertus et qu'on employait dans la plupart des maladies. Elle se compose d'une soixantaine de substances, presque toutes aromatiques, et, parmi elles, l'opium. »

Les anciennes mesures :

La pinte : environ 1 litre (0,959 litre à Usson, 1,327 à Saint-Bonnet, 1,724 à Craponne)

La livre poids de marc représente un peu moins que 500 g (0,422 g à Usson), elle est divisée en 2 marcs, un marc en 8 onces, une once en 8 gros

La roquille est une ancienne mesure de capacité.

Yvette Debard

LA CHAPELLE DE LISSAC

Sur la cinquantaine de hameaux de la commune d'Usson-en- Forez, Lissac et La Breure sont les seuls à posséder une chapelle. Celle de Lissac, dédiée à Sainte Reine, daterait du début du XVII^e siècle et serait construite, d'après les anciens, sur l'emplacement d'un temple de Mercure.

Le nom Lissac

Après la conquête, beaucoup de noms de personnes celtiques furent remplacés par des noms latins. La Gaule se remplit de Julius, Pompeius, Antonius qui, à ce gentile, ajoutèrent un nom gaulois comme simple surnom. M. Dauzat donne comme origine du nom Lissac: nom d'homme latin Lissius (Liccius ou Liscius) et suffixe -acum. Ce suffixe signifie traditionnellement domaine, habitation. Lissac serait le domaine de Lissius. M. Dauzat écrit aussi que les noms de lieu en -acum nous transmettent les noms des propriétaires tels qu'ils étaient en usage dans la langue parlée. C'était souvent des surnoms, relatifs aux animaux ou aux plantes, aux professions ou aux origines des individus. Or nous avons en latin (Gaffiot) un nom lis signifiant débat devant le juge, contestation en justice, procès. Et nous avons en gaulois (Delamare) un nom lissos voulant dire cour, palais qui a donné less en vieil irlandais, llys en gallois, lis en vieux breton et les en breton, cour, tribunal. Lissac serait alors l'habitation de la contestation en justice, le domaine du tribunal. Lis latin/Lisso gaulois, on sait que les radicaux étaient souvent voisins dans les deux langues.

Il y a beaucoup de villes ou villages au radical semblable, Lisseuil dans le Puy de Dôme, Lissieu dans le Rhône , Lisse, lieu détruit, dans la Loire et même un autre Lissac, en Haute-Loire, où ont été trouvés cinquante-trois deniers d'argent dont les dates extrêmes se situent entre 200 et 43 avant notre ère (Gounot). Il faudrait bien sûr étudier les anciens noms de ces localités pour avoir quelques certitudes.

Temple de Mercure

Le Mercure gaulois, Lug ou Teutatès, était le plus grand dieu. César dit que ses représentations sont les plus nombreuses. On trouve en lui le protecteur du commerce, des frontières, des biens domestiques ou agricoles. Il est, comme le Mercure romain, patron des voyageurs et des marchands mais aussi inventeur de tous les arts.

Patron des voyageurs

Beaucoup de statues de Mercure ou de dédicaces proviennent des débris de temples au bord même des routes ou à quelque distance, en un point qui en dominait le passage (Grenier). Si le sanctuaire a pris quelque importance, il est devenu centre d'une bourgade et église. Sinon, il est souvent demeuré simple chapelle.

De la voie Bolène et /ou du Chemin de César passant à Jouanzecq, on voit Lissac, sur un plateau, entre le val du Chandieu et la vallée de l'Ance. La chapelle est bien visible sur son promontoire. Un chemin grec est également signalé à Jouanzecq et les négociants grecs adoraient Hermès.

Protecteur des frontières

Le sanctuaire du Donon, dédié à Mercure, dans les Vosges, était à la fois un sanctuaire de sommet et de frontières entre trois peuples. Lissac le serait aussi, les trois peuples étant Ségusiaves, Vellaves et Arvernes. En 1299, le comte de Forez (Seg) échange Lissac contre Valinches et Luriecq avec Odon de Seneuil (Vell) pour pouvoir le donner au comte d'Auvergne (Arv). Déjà, en 1262, Hugues de Montrevel, chevalier, reconnaît tenir en fief du comte de Forez la villa de Lissac, sauf ligéité due au comte d'Auvergne pour sa terre de Baffie, ce qui exprime une particularité frontalière. De plus, si le patronage de Sainte Reine vient du toponyme *Chantereine* comme sur la commune de Saint-Pal, on a bien alors la double idée de butte rocheuse et de limite.

Dieu de source

Il y a une source sous la chapelle ou à proximité immédiate. La parcelle *Fontclariecq* touche la parcelle *Suc du Puy* où elle est bâtie. Or ces milliers de sanctuaires qui couvraient les campagnes

gauloises, c'étaient les sources qui les avaient fait naître. Thermales ou autres, toutes étaient divines. Le patronage de la source, du bois, de la montagne, enlevé au dieu du pays, fut accordé à une grande divinité Mercure, Apollon, Mars ou Diane. Mercure prit les sommets et il put prendre aussi quelques fontaines, mais il laissa à Apollon les sources thermales (Jullian).

Comme le temple celtique à ciel ouvert avait fait place au temple bâti gallo-romain, ce dernier fut remplacé par un oratoire ou une chapelle. Le dieu de la source fit place à un saint, Font Saint Martin proche du village du Pin, Font Saint Clair, à la Mariche, près d'Usson.

On sait que la christianisation des campagnes fut tardive. Au VII^e siècle, l'Eglise abandonna les destructions de temples (Saint Martin) pour une stratégie de substitution (Saint Grégoire Le Grand). Fontaine claire aurait pu donner Font Saint Clair ou Font Sainte Claire, le changement n'étant pas grand pour les habitudes des dévots. La fontaine de la crypte de l'église Sainte Claire de Remilly avait des pouvoirs thérapeutiques (maladie des yeux) comme tant d'autres sources dédiées à la sainte.

Au VIII^e siècle, les évêques se plaignent encore de la persistance du paganisme, « *de casulis, id est, fanis, de sacris Mercurii vel Iovi, de fontibus sacrificiorum* », des petites maisons c'est à dire des temples, des cultes de Mercure ou de Jupiter et des sacrifices aux fontaines (Hefelé-Leclercq). Les rites de fécondité et de fertilité se perpétuèrent pendant mille ans encore.

Le temple était-il précisément où se trouve la chapelle ou un peu plus au Nord, au dessus de Fontclariecq sur le plat du Suc du Puy? L'eau captée au pied de la chapelle venait-elle de là par un système de canalisations, pierres taillées en U recouvertes de grandes dalles carrées? Il y a aussi quelques blocs énormes sous la chapelle et sur les pentes!

Sainte Reine

L'ancienneté des églises correspond assez bien à l'ancienneté des patrons, premiers apôtres, martyres locaux ou saints anciens Etienne,

Symphorien (Grenier). Sainte Reine aurait été martyrisée à Autun vers l'an 252 pour avoir refusé d'épouser le proconsul des Gaules.

Il y a, dans le diocèse du Puy (Usson en faisait partie avant 1789), plusieurs édifices dédiés à cette sainte:

- la chapelle Sainte Reine de Craponne fut bâtie en 1683 (bulle du pape Innocent XI de 1684)

- la chapelle Sainte Reine de Saint-Georges-Lagricol est mentionnée dans le terrier de Vinols en 1599. Sainte Reine est patronne secondaire de la paroisse.

- il y a des chapelles Sainte Reine à Arzon, Saint-Clément-sous-Pradelles, Fix et à Artites où Sainte Julitte était reine et aurait pu devenir Sainte Reine.

Mais surtout, un peu plus loin, Sainte Reine est la patronne d'Alesia. Sa basilique était près d'une source prétendue miraculeuse.

Nous avons déjà évoqué la parenté possible entre Sainte Reine et *Chantereine*. Ajoutons l'hypothèse de M. Boudon Lashermes: les Gaulois adoraient Taranos et Tarana, dieu du tonnerre et déesse consolant les enfants du vacarme de son mari. Christianisée, Sancta Taràna aurait donné Sancta Ràna.

Histoire de la chapelle

La première mention de la chapelle de Lissac remonte au 26 juillet 1756. Dans un mémoire, noble Paul François Rochette, curé d'Usson, réservait une somme de 27 livres 13 sols pour réparer la chapelle Sainte Reyne de Lissac. Le vocable est cité. On sait que ce legs n'a pas suffi et que dix ans après, la vente de communaux à André Poncet, laboureur de Lissac, et un don de Jean-Baptiste Poncet, prêtre sociétaire de l'église paroissiale d'Usson demeurant à Lissac, ont permis la signature du contrat de reconstruction à neuf et d'agrandissement de la chapelle. L'ancienne devait être démolie aux frais des habitants et le maître maçon avait le droit de se servir des pierres. Etaient présents: Jean Bost, André Poncet, Claude Grand, Antoine Chorand, Jean Saby, Claude Robert, Jean Bouthéon, Jean Teyssot, Claude Lagnier et Barthélémy Truchard.

La cloche fut emportée à la Révolution. Il y eut un moment d'hésitation parmi les habitants du hameau, les émissaires de

Craponne étaient peu nombreux. Mais on s'arrêta au parti adopté par les habitants d'Usson et on laissa faire. Les patriotes avaient apporté des échelles et des cordes et amené le char qui devait emporter leur butin.

Vers 1850, Monseigneur Bravard, natif d'Usson, décrit la chapelle ainsi:

La chapelle de Lissac se ressent de l'époque de décadence où elle fut construite. Si elle n'avait pas sa petite campanille au dessus du toit, sa porte cintrée et ses ormeaux tout à l'entour, on ne connaîtrait pas du dehors sa pieuse destination. Ce sont les habitants du hameau, en particulier les familles Bost et Chandy qui pourvoient à l'entretien. Des réparations seraient à faire: remplacer par une voûte en pierres le plafond en planches peintes qui se détériorent et ne préservent pas assez du froid la chapelle construite sur un monticule et exposée à tous vents.

En 1868, une nouvelle cloche, fondue à Lyon, a été installée à la chapelle. Le boudoir porte la même date. Et c'est en 1894 que le lambris de couverture a été remplacé par une fausse voûte en berceau segmentaire et qu'une abside a été aménagée à l'intérieur. On fit appel aux dons. Le tableau des donateurs se trouve au fond de la chapelle. Il y avait alors 93 habitants à Lissac et 13 laboureurs.

D'autres rénovations importantes ont eu lieu en 1951-1952, en 1981 et les dernières en 2004-2005 (piquetage et rejointoiement des murs, réfection de la toiture et remplacement du campanile) toujours grâce aux dons et au travail bénévole de nombreux résidents.

Selon la tradition locale, la chapelle de Lissac daterait du début du XVII^e siècle. Avec ce qui précède, on obtient la frise suivante:

	Reconstruction	Restauration	Réparations
?	1766	1894	1951/1981/2004

> 128 ans	128 ans	110 ans	
puisque une restauration n'a pas suffi en 1766.			

Comparons avec une chapelle proche qui a des gravures de chemin

de croix très semblables: Notre-Dame de Lorette, chapelle de route et de carrefour, sur la commune de Saint-Pal-en-Chalencon:

?	Reconstruction 1766	Reconstruction 1896	2005

= 130 ans	130 ans	109 ans	

La reconstruction de 1896 a permis d'arriver, sans intervenir, en 2005.

Dans les deux cas, on remonte effectivement à la première moitié du XVII^e siècle, sans préjuger d'édifices antérieurs, chapelles plus petites ou simples oratoires. Sur l'oppidum du Mont Beuvray par exemple, l'aménagement d'une première chapelle chrétienne se superpose aux fondations du temple païen originel et se situe au VII^e ou VIII^e siècle (Olivier). Mais aucun des documents anciens, concernant les seigneurs de Lissac ou des propriétaires y ayant un domaine, ne mentionne une chapelle ou un oratoire avant le XVII^e siècle. Pourtant certains de ces personnages avaient leur propre chapelle dans l'église d'Usson. N'auraient-ils pas entretenu ou embelli celle de leur village?

Joël Soudy